



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

- Présents :** Mmes BOURDELLÈS, DUREUIL-BOULLIER, LOPEZ  
MM ASSELINE, BENARD, BOCOGNANO, DUCLOS, LAIGNEL, LANDREIN, LECARDONNEL  
MEYER
- Pouvoirs :** Mme MILLAN donne pouvoir à Mme LOPEZ  
Mme CARRASCO donne pouvoir à M BENARD
- Absents :** Mme DUPREY donne pouvoir à M BOCOGNANO
- Secrétaire de séance :** M Christian BENARD

La séance s'ouvre à 20h30 dans la salle du conseil municipal de la commune.  
Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 12 juillet 2022 est reporté

### **DELIBERATIONS**

#### **1. Adhésion au groupement de commande avec la CCVOO pour la réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales**

Considérant que la communauté de communes souhaite lancer un schéma directeur d'assainissement sur ses systèmes d'assainissement,  
Considérant que la compétence pluviale est une compétence communale,  
Considérant que le 11e programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie majore son aide financière à 80 % pour une réalisation simultanée de ces deux études,

M le Maire demande au conseil municipal de se prononcer pour :

- DECIDER de la réalisation d'une étude de schéma de gestion des eaux pluviales et l'élaboration d'un zonage pluvial sur le territoire communal
- CREER un groupement de commande avec la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, pour la passation d'un marché en vue de la réalisation d'une étude de Schéma de gestion des eaux pluviales et l'élaboration d'un zonage pluvial sur les communes membres du groupement,
- ETABLIR une convention de groupement de commandes,
- AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

Vote : adoption à l'unanimité des votants

#### **2. Adhésion de la commune de Colombelles au SDEC Energie**

CONSIDERANT que, par délibération en date du 30 mai 2022, la commune de Colombelles a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec les prestations optionnelles suivantes :

- 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service),
- Visite au sol, à raison d'une visite par an et par foyer,
- Vérification, pose, dépose d'installations d'illuminations festives.

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 16 juin 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Colombelles, à compter du 1er janvier 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 29 août 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

M le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE.

Vote : adoption à l'unanimité des votants

### **3. Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie sur la route de Fontaine RD214**

La commune doit procéder à des travaux d'aménagement du lotissement Pré d'Oisy fin septembre, route de Fontaine. La mairie a reçu les 2 devis suivants :

- Entreprise Eiffage : 33.737,70 TTC euros
- Entreprise Jones TP : 33.654,18 TTC euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise Jones TP pour 33.654,18 euros TTC.

Vote : adoption à l'unanimité des votants

### **4. Création d'un poste d'adjoint technique pour l'aide aux devoirs**

M le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique catégorie C, à temps non complet, à raison d'une heure par jour durant la période scolaire à compter du 3 octobre 2022 jusqu'au 16 décembre 2022.

Ce service expérimental et gratuit permettrait d'assurer une aide aux devoirs aux élèves de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet pour une heure par jour durant la période scolaire du 03.10.2022 au 16.12.2022

Et inscrit au budget les crédits correspondants

Vote : 10 pour, 3 abstentions, 1 contre

### **5. Autorisation de signer une convention avec Manche Numérique**

Dans le cadre du plan de relance numérique, la commune a obtenu un accord pour une subvention pour équiper l'école.

L'obtention de cette subvention implique d'une part l'achat d'équipements informatiques et d'autre part la souscription d'un ENT (Espace Numérique de Travail).

Un ENT est un portail en ligne qui centralise des services web destinés aux différents acteurs de la communauté éducative.

L'ENT préconisé par l'inspection académique est l'ENT ONE.

Cet ENT peut être obtenu auprès de Manche Numérique, syndicat mixte créé en 2004 à l'initiative du Département et des intercommunalités de la Manche sous réserve de signer une convention

d'accès à la centrale d'achats, établissant les modalités d'accès à la centrale et n'ayant aucun impact financier.

Aussi, il est proposé au Conseil d'autoriser M. Le Maire à signer cette convention d'accès à la centrale d'achats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise M le Maire à signer la convention.

Vote : 13 pour, 1 abstention

#### **6. Choix de l'implantation du projet Bibliothèque et décision de réaliser des études d'Avant-Projet**

M le Maire propose à l'assemblée de choisir le lieu d'implantation de la bibliothèque entre 2 projets : implantation à côté de la mairie ou au terrain communal, route de Fontaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit de l'implanter sur la parcelle communale en face du kiosque et décide de solliciter un architecte pour réaliser les études d'avant-projet avec une aide sur les possibilités de financement pour un projet de cette envergure.

Vote : adoption à l'unanimité des votants

#### **Informations**

Scolaire : 155 élèves à la rentrée 2022

Personnel : Les contrats de l'adjoint administratif et de l'apprenti se sont terminés début septembre. Un nouvel agent a rejoint l'équipe administrative le 14.09.2022 pour 14 heures hebdomadaires.

#### Voirie

- Travaux RD214 : aménagement route de Fontaine à partir du 19 septembre 2022
- Les lampadaires communaux s'éteindront désormais à 21h du lundi au dimanche, l'allumage du matin reste inchangé

#### Urbanisme


Dépôt de certificat d'urbanisme :	13 chemin Constantin James La Pierrette 30 route de l'Eglise
Dépôt de déclaration préalable :	4 chemin des Murailles - travaux sur construction 3 chemin de la Fosse aux Comtes - pergola 23 chemin Constantin James - extension 4 chemin du Ponchet - boxe à chevaux 7 impasse des Crêtes – isolation extérieure
Dépôt de permis de construire :	9 chemin des Chapelains - modificatif 3 impasse des Aubépines - modificatif

La séance est levée à 23h

Le prochain conseil se tiendra le 11 octobre 2022

Le secrétaire de séance  
Christian BENARD

Le Maire  
Georges LAIGNEL



3/3

